

CHALLENGE PALET 17

Règlement Challenge Palet 17 - 2023

Objectif du challenge :

Le challenge vise à mettre en valeur le jeu du palet sur le département de Charente-Maritime. Il a pour but de rassembler les membres des différentes associations du département qui pratiquent le palet fonte sur plomb, et de continuer à améliorer le relationnel existants entre les associations.

Le challenge a également pour but de fidéliser et faire venir sur l'ensemble des tournois des nouveaux joueurs non adhérents, amoureux du palet, et qui ont l'habitude de ne participer qu'à un seul tournoi, généralement le plus proche de chez eux. L'idée est de dynamiser le palet sur le département et éventuellement de donner l'envie de créer d'autres associations de palet.

Ce challenge se greffera sur les résultats des différents tournois de l'année 2023. Un seul tournoi par association sera au calendrier du challenge.

Article 1 :

Le Challenge Palet 17 est organisé par un groupe de 6 associations de palet de Charente Maritime. Mais également pour cette première édition, l'accompagnement de la Fédération Nationale Sport en Milieu Rural (FNSMR).

Il s'agit d'un classement par équipe visant à récompenser les joueurs présents sur les tournois pour leur performance mais aussi pour leur fidélité.

Article 2 :

LES TOURNOIS

Les tournois composant le challenge Palet 17 auront lieu seulement les weekends et sont :

TOURNOI	LIEU	DATE à DEFINIR
✓ Palet Team Saintongeais	SAINTES	15 avril 2023
✓ Palet Club Cercousien	CERCOUX	1er mai 2023
✓ Le Palet Griffé	MATHA	20 mai 2023
✓ Le Palet Bardais	LA BARDE	03 juin 2023
✓ Les Palets Fous	AULNAY	10 juin 2023
✓ Palet du Trèfle	REAUX	02 septembre 2023

L'ordre des différentes épreuves, ainsi que les dates peuvent varier d'une année sur l'autre. Chaque association du 17 peut faire la demande pour intégrer le challenge jusqu'à 3 mois avant la première date du challenge.

Les tournois se dérouleront de manière classique, en doublette formées, partie en 13 points avec 3 palets par joueur.

Article 3 :

REGLEMENT

Tout joueur participant à une des épreuves du challenge palet 17 devra respecter le règlement des organisateurs, propre à chaque tournoi, ainsi que les règles officielles du palet fonte sur plaque en plomb édité par la FNSMR.

Article 4 :

INSCRIPTION

Les joueurs se verront automatiquement inscrits et classés dès leur première participation à un tournoi du challenge. Pour cela il sera obligatoire de choisir un nom d'équipe et de le garder sur l'ensemble du challenge. A l'inscription il vous sera demandé de remplir une fiche d'information avec les renseignements habituels. NOM Prénom, si vous êtes dans un club, département etc...

Article 5 :

Les concours se déroulent en doublette formée et indissociable le jour du tournoi. Mais dans le cadre du classement global du challenge, une équipe peut être composée de 3 joueurs maximum. Vous pouvez constituer votre équipe comme vous le souhaitez avec un joueur de votre association ou d'une autre association, licencié ou un joueur qui a juste envie de jouer au palet. Les noms des joueurs et le nom de l'équipe vous seront demandés à chaque inscription aux différents tournois.

4 catégories intégreront le Challenge Palet 17 : Général / Mixte / Femme / Jeune (18ans et moins / né en 2005 et après).

Pour les équipes jeunes, les équipes peuvent être constituer de 2 enfants ou un adulte et un enfant.

Article 6 :

CALCUL DES POINTS

Les points seront attribués en fonction du classement de votre équipe après chaque tournoi.

Du nombre d'équipe participante sur chaque tournoi et seront dégressifs.

Suivant le classement du tournoi joué : classement = nombre de point, qui donnera le classement général du challenge, mais également les classements par catégories.

Chaque tournoi donnera un nombre de points qui s'ajoutera au classement général.

Vous pouvez faire la demande aux coordinateurs pour voir le tableau de calcul de point.

Article 7 :

A chaque fin de tournoi, le représentant de l'association organisatrice devra envoyer les tableaux du concours aux coordinateurs du challenge pour le calcul des points et la diffusion des résultats.

COORDINATEURS & REPRESENTANTS

Coordinateurs Challenge :

Alexandre Creugnet Palet Team Saintongeais alexandre.creugnet@gmail.com
Quentin Poirier Fédération Nationale Sport en Milieu Rural palet@sportrural.fr

Représentants des clubs au challenge :

Laurent Daviet Palet Team Saintongeais laurent.daviet@orange.fr
David Liaume Palet Griffé david.liaume@gmail.com
Yannick Menut Le Palet Bardais lepaletbardais@gmail.com,
Stephane Boucard Les Palets Fous stephane-boucard@orange.fr
Yoan Guillot Le Palet du Trèfle contact@lepaletdutrefle.fr
Xavier Dubernet Palet Club Cercousien Xavier31dubernet@gmail.com

Article 8 :

CLASSEMENT

Le classement se fera **par équipe** et pas en individuel, que vous soyez adhérent dans une des associations organisatrices ou joueur non adhérent à une association. Attention ce n'est pas un classement par club, le challenge est ouvert à tous.

Article 9 :

RESULTAT CHALLENGE

Les résultats seront pris sur l'ensemble des tournois du challenge pour récompenser les joueurs qui se seront déplacés sur tous les tournois. Plus vous faites de tournoi et plus vous allez marquer des points.

Article 10 :

Un bonus de 300 Pts sera attribué à chaque joueur ayant participé à tous les concours composant le challenge. En cas d'abandon sur un tournoi avant les phases finale, uniquement 50 points (pour participation à l'épreuve) seront attribués.

Article 11 :

En cas d'ex aequo, les équipes seront départagés par le nombre de victoires sur le challenge puis par le classement du dernier tournoi commun auquel ils ont participé et enfin par le goal-average.

Article 12 :

RESULTAT & REMISE DES RECOMPENSES

Les résultats seront communiqués au fur et à mesure de l'avancement du challenge sur le site le palet.com Onglet département « Charente-Maritime ».

Les résultats et la remise des récompenses du challenge seront proclamés lors d'une journée interclubs ouverte à toutes les associations de palet du 17 en fin d'année 2023.

Article 13 :

LES RECOMPENSES

Seront récompensés les 3 premières équipes du général ainsi que les 3 premières équipes de chaque catégorie Mixte, Femmes et Jeunes.

Article 14 :

LES RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être écrite et signée par les joueurs composant la doublette le jour de l'épreuve concernée. Le jury composé des représentants du challenge présents est seule habilité à recevoir et donner suite aux réclamations.

Article 15 :

LES DROITS A L'IMAGE

Les organisateurs des tournois composant le challenge palet 17 ainsi que la FNSMR se réservent les droits d'utilisation à l'images des participants.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance et accepte le présent règlement au moment où il s'engage dans un tournoi du challenge.

RENSEIGNEMENT :

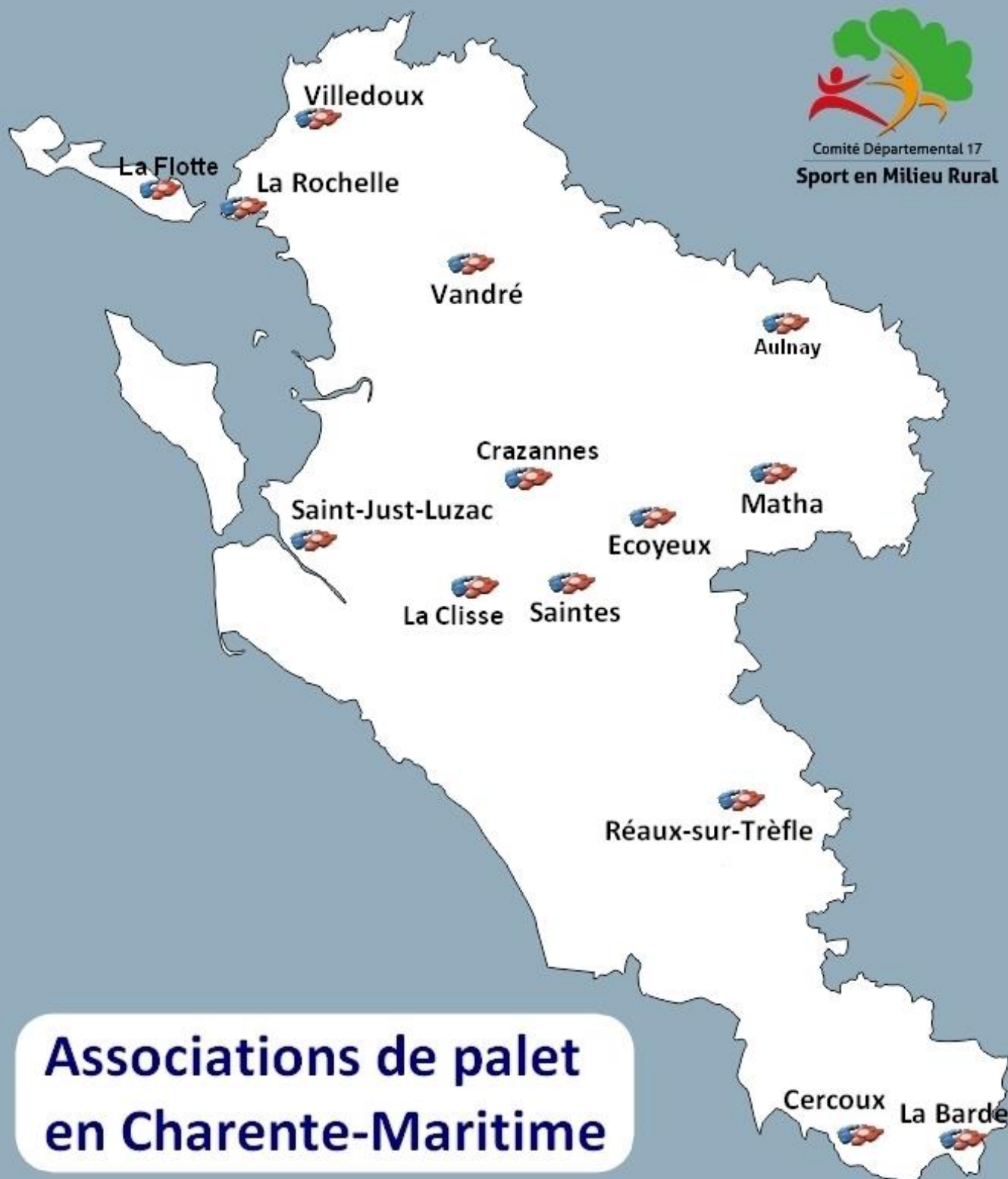
CREUGNET Alexandre - Palet Team Saintongeais.
Tel : 06 76 85 33 96 ou alexandre.creugnet@gmail.com

BON ENTRAINEMENT, BON CHALLENGE ET FAITES CHAUFFER LES PLAQUES...





Comité Départemental 17
Sport en Milieu Rural



**Associations de palet
en Charente-Maritime**